

TARIFICATION PROPRIÉTAIRE - GESTION D'UN BIEN LOCATIF

GESTION LOCATIVE MENSUELLE : **8,50% TTC du quittancement**

Article 31, I-1° du Code général des impôts (CGI)
Frais 100% déductibles de vos revenus fonciers lors de votre prochaine déclaration fiscale

Prestations comptables incluses	TTC*
Avis d'échéances (accès extranet en ligne)	<i>Inclus</i>
Quittances (accès extranet en ligne)	<i>Inclus</i>
Révision de loyers chaque année (IRL, ILAT, ILC, ICC)	<i>Inclus</i>
Compte rendu de gestion mensuel (accès extranet en ligne)	<i>Inclus</i>
Régularisation annuelle des charges locatives	<i>Inclus</i>
État de fin d'année : revenus fonciers par lot et par an	<i>Inclus</i>
Règlement des charges de copropriétés au syndic (appels de fonds) et les appels de travaux	<i>Inclus</i>
Règlement des factures fournisseurs (plombiers, électriciens, peintres etc.)	<i>Inclus</i>
Constitution du dossier de contentieux ou de sinistre auprès de la compagnie d'assurances	<i>Inclus</i>
Prestations des demandes auprès de la CAF pour les locataires	<i>Inclus</i>
Lettres simples relances des impayés, des assurances et des contrats d'entretiens	<i>Inclus</i>
Mise en demeure : loyers impayés, défauts d'assurances et des contrats d'entretiens	<i>Inclus</i>
Tentative de résolution amiable avec proposition d'échéances	<i>Inclus</i>
Envoi par extranet en ligne (quittances et appels de loyers)	<i>Inclus</i>
Envoi par courrier postal (quittances, relevés de gestion) par envoi et par mois	3 € / envoi
Prestations administratives	
Vérification annuelle du logement sur demande (dans le 83, 13 et l'Île de la Réunion uniquement)	<i>Inclus</i>
Pré-état des lieux proposés au locataire (dans le 83, 13 et l'Île de la Réunion uniquement)	<i>Inclus</i>
Traitement des dépôts de garantie	<i>Inclus</i>
Demande de devis, tarifs négociés par Storm Gestion (Plombier, travaux, électricien, cuisine etc.)	<i>Inclus</i>
Honoraires de mise en location stationnement (garage, parking) à la charge du propriétaire (bail et EDLE/S inclus)	150 €
Honoraires de mise en location, Loi Alur (Zone tendue) à la charge propriétaire	10 € / m²
Honoraires de mise en location, Loi Alur (Hors zone tendue) à la charge propriétaire	8 € / m²
Etats des lieux d'entrée (Honoraires Loi Alur, Zone tendue) à la charge propriétaire	3 € / m²

Tarification mise à jour au 29 décembre 2025

*TVA en vigueur à 20% en France métropolitaine ET 8,5% sur l'île de La Réunion (974)

1

Article 31, I-1° du Code général des impôts (CGI)
Frais 100% déductibles de vos revenus fonciers lors de votre prochaine déclaration fiscale

Missions ponctuelles de gestion		TTC*
A LA CHARGE PROPRIETAIRE		TTC*
Frais d'entremise dans le cas d'une location sans gestion		200 €
Pré-visite et/ou visite de livraison (dans les départements 13 et 83)		<i>Inclus</i>
Pré-visite et/ou visite de livraison dans toute la France (sauf départements 13 et 83)		290 €
Aide à la 1ère déclaration fiscale pour un investissement signé avec L'AGENCE STORM et géré par STORM GESTION		<i>Offerte</i>
Représentation aux assemblées générales, aux assemblées extraordinaires ou expertises dans les départements 83 et 13		120 €
Représentation aux assemblées générales, aux assemblées extraordinaires ou expertises dans les autres départements		290 €
Demande d'inscription d'une question l'ordre du jour à la prochaine assemblée générale en LRAR		20 €
1 ^{ère} représentation à l'assemblée générale pour un lot signé par L'Agence Storm dans les départements 13 et 83		60 €
1 ^{ère} représentation à l'assemblée générale pour un lot signé par L'Agence Storm dans les départements 13 et 83		290 €
Vacation (suivi administratif, suivi de sinistre, suivi réparation, suivi dommage-œuvre etc.)		120 € / heure
Aide à la déclaration fiscale du lot immobilier géré avec RDV programmé en Visio ou en agence (<i>Formulaire 2044</i>)		240 €
Aide à la déclaration fiscale par lot(s) immobilier(s) supplémentaire(s) souhaité(s)		120 €
Aide à la déclaration des solutions financières de types PER, Lodéom etc.		90 €
Aide à la déclaration SCI à l'IR (<i>Formulaire 2072</i>)		240 €
Frais d'ingénierie pour mise en place d'une solution immobilière avec Compte Epargne Fiscal ou Compte Epargne Projet		3 000 €
Remise de 50 % sur les déclarations annuelles accordée aux clients ayant acquitté un forfait d'ingénierie		<i>(50% remisé)</i>
Mise en recouvrement contentieux Huissier / Avocat / Expert (hors GLI)		<i>Frais réel</i>
Clôture de compte et transfert définitif		150 €
Commande de diagnostics techniques obligatoires		<i>Frais réel</i>
Déplacement pour un ouverture de compteur EDF/GDF Eau Internet (département 13 et 83 uniquement)		60 €
État des lieux par un commissaire de justice		<i>Frais réel</i>
Diagnostics immobilier location E.R.P. obligatoire (État des Risques Pollutions)		12 €
Congé locataire par un commissaire de justice		<i>Frais réel</i>

TARIFICATION SAISONNIÈRE

A LA CHARGE PROPRIETAIRE	TTC*
Frais de mise en relation + contrat de location saisonnière + recherche de locataire (hors ménage)	15% du prix de la location
Frais de mise en relation + contrat de location saisonnière + recherche de locataire + accueil check-in/out (hors ménage)	18% du prix de la location
Frais de mise en relation + contrat de location saisonnière + recherche de locataire + accueil check-in/out + conciergerie	25% du prix de la location
Rédaction contrat location saisonnière (sans autre prestation)	150 €
Prestation ménage début de saison ou fin de saison à l'heure (avec produits d'entretien inclus)	30 € / heure
Approvisionnement de courtoisie : mise à disposition d'éléments de base (<i>eau, café/thé, liquide vaisselle, sel, liquide rincage et 2 pastilles de lave-vaisselle, éponge, papier toilette, essui-tout, sac poubelle, savons pour les mains</i>)	25 € par location

Tarification mise à jour au 29 décembre 2025

*TVA en vigueur à 20% en France métropolitaine ET 8,5% sur l'île de La Réunion (974)

2

TARIFICATION LOCATAIRE

A LA CHARGE LOCATAIRE	TTC*
Quittances et appels loyers (accès Extranet en ligne)	Gratuit
Envoi lettre simple relance au locataire	12 €
Envoi lettre LRAR mise en demeure	20 €
Frais pour prélèvement rejeté ou Frais chèque impayé (loyer rejeté)	30 €
Déménagement de dernière minute par un professionnel	Frais réel
Débarras par nos soins des meubles et encombrants divers après l'EDLS (lit, canapé, frigo, meuble divers, chaise, table etc.)	40 € / mobilier
Modification de bail ou avenant	95 €
Forfait intervention heures d'ouverture agence du Lundi au Vendredi de 09H00 à 18H00	35 €
Forfait intervention hors horaires d'ouverture agence, week-ends et jours fériés / par heure (dépts 13 et 83 uniquement)	55 € / heure
Rédaction d'un bail pour un parking / Box / parking aérien	110 €
États des lieux par huissier, dépôt du dossier locataire à l'huissier	Frais réel
Forfait ménage de dernière minute en sortie des lieux (EDLS)	30 € / heure
Honoraires de mise en location, Loi Alur (Zone tendue) à la charge locataire	10 € /m2
Honoraires de mise en location, Loi Alur (Hors zone tendue, Ile de La Réunion) à la charge locataire	8 € / m2
Etats des lieux d'entrée, Loi Alur (Zone tendue) à la charge locataire du Lundi au Vendredi de 09h00 à 18h30	3 € / m2
Travaux de remise en état après sortie des lieux (peinture, carrelage, murs, peinture, plomberie, volets etc.)	Frais réel
Honoraires de mise en location stationnement (garage, parking) à la charge du locataire (bail et EDLE/S inclus)	150 €

Tarification mise à jour au 29 décembre 2025

*TVA en vigueur à 20% en France métropolitaine ET 8,5% sur l'île de La Réunion (974)

3

GRILLE DE VÉTUSTÉ

GRILLE DE VÉTUSTÉ APPLICABLE EN CAS DE DÉGRADATIONS

EQUIPEMENTS		Durée ¹ de vie	Franchise ² en nombre d'année	Abattement ³ / an après franchise	Quote-part ⁴ résiduelle au-delà de la durée de vie
SOLS ET MURS	Peinture-papier peint	7	1	15%	10%
	Moquette aiguilleté	7	1	15%	10%
	Dalles et Revêtements plastiques pièces humides	10	2	10%	20%
	Dalles et Revêtements plastiques autres pièces	15	5	8%	20%
	Parquet – Carrelage – Faïence	20	4	5%	20%
	Plinthes et barres de sol	8	2	15%	10%
MENUISERIE ET SERRURERIE	Stores intérieurs	5	1	21%	16%
	Volets	10	1	9%	19%
	Menuiseries extérieures en PVC dont vitrerie	15	3	7%	16%
	Menuiseries extérieures autres dont vitrerie	20	4	5%	20%
	Porte placard	15	1	6%	16%
	Porte intérieure	20	10	8%	20%
	Serrure – Quincaillerie	8	1	12%	16%
SANITAIRE ET CHAUFFAGE	Meubles sous évier – Sous lavabo – Tabliers de baignoires et autres	10	2	11%	12%
	Robinetterie et accessoire (y compris mécanisme de chasse et robinet de radiateur)	10	2	11%	12%
	Appareils sanitaires en inox	16	4	7%	16%
	Appareils sanitaires autres (faïence notamment)	20	4	5%	20%
	Plomberie canalisation, Vidange...	15	4	8%	12%
	Appareils électriques de chauffage et/ou de production d'ECS	10	2	11%	12%
ELECTRICITE	Appareils autres de chauffage et/ou de production d'ECS	15	3	7%	16%
	Réseau électrique (y compris tableau)	20	4	5%	20%
	Appareils ménagers : cuisinière, réfrigérateur...	8	2	15%	10%
	Appareillage : Prises, interphone...	10	4	15%	10%

En cas de détérioration d'un équipement durant la période de franchise², le PRENEUR supporte intégralement le coût de son remplacement. Passée cette période, la valeur de remplacement est minorée chaque année (franchise déduite) d'un coefficient d'abattement³. Lorsqu'un équipement a dépassé sa durée de vie¹, et si le PRENEUR en a fait une utilisation anormale, une quote-part résiduelle⁴ de la dépense restera à la charge du PRENEUR.

Tarification mise à jour au 29 décembre 2025

*TVA en vigueur à 20% en France métropolitaine ET 8,5% sur l'île de La Réunion (974)

4